



BP AP

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers - Apprentissage -



24 mois pouvant varier
selon positionnement



Septembre 2022
à juin 2024



Les Vaseix



Niveau 4

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir ouvrier hautement qualifié responsable d'aménagements paysagers et/ou responsable d'équipe

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Mettre en place des infrastructures
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans le secteur privé ou publique. Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers, auprès d'entreprises privées et sur les marchés publics. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser.

En ce qui concerne le secteur publique, les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points... Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne
Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 16 et 29* ans,

* pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

- Etre titulaire, au minimum, d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP)
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage, une collectivité ou d'un établissement public d'une durée permettant la complétude de la formation

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Le BP AP est organisé en 6 Unités Capitalisables (UC) :

Contenus principaux de la formation

Capacité et UC générales

C1 – Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

C1.1 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

C1.2 : Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

Capacités et UC professionnelles et techniques

C2 – Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

C2.1 : Préparer le travail pour un chantier

C2.2 : Coordonner le travail sur un chantier

C3 – Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

C3.1 : Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

C3.2 : Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

C4 – Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

C4.1 : Réaliser des travaux de plantation

C4.2 : Réaliser des travaux de végétalisation par semis

C5 - Mettre en place des infrastructures paysagères

C5.1 : Réaliser des murets et des escaliers

C5.2 : Mettre en place des revêtements

Capacité et UC d'Adaptation Régionale à l'Emploi (1 au choix)

C6 - Entretien d'un milieu naturel et accompagnement de la nature en ville
ou C6 - Mettre en place une domotique de jardin

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (79 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (25 semaines soit 875h)

Modes de validation

Formation diplômante de niveau 4

Dispositif d'évaluation

Plusieurs modalités d'évaluation coexistent :

- écrits sur table,
- dossier écrit soutenu à l'oral,
- pratique évaluée en entreprise.

Les six unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP34214BC01 à RNCP34214BC06)

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation) ou un diplôme de niveau 5 (Brevet de Technicien Supérieur).

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2022 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
432,84 €	689,34 €	849,65 €	1603,12 €
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
625,22 €	817,59 €	977,90 €	1603,12 €

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen : donnée non disponible, formation ouverte en 2020
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois : donnée non disponible, formation ouverte en 2020
- Taux de satisfaction des apprentis : donnée non disponible, formation ouverte en 2020

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordinatrice de la formation BP Aménagements Paysagers :

Sylvie LAFORET - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : sylvie.laforet@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr